



CHARTRE

DE

REGIMENT EUROPEEN

JUMELAGE

ENTRE LES VILLES

DE TIMISOARA ET RUEIL-MALMAISON

Nous

Viorel OANCEA, Maire de Timisoara (Roumanie)

Jacques BAUMEL, Maire de Rueil-Malmaison (France)

- librement élus par la volonté de nos concitoyens,
- certains de répondre aux aspirations de ceux-ci,
- convaincus de l'importance, pour la paix entre les peuples et la construction européenne d'une bonne connaissance mutuelle et d'une réelle amitié entre les gens de pays différents,
- mandatés par l'autorité légitime de nos cités,

déclarons solennellement :

ARTICLE PREMIER

Les Communes de Timisoara et Rueil-Malmaison établissent entre elles et cultivent des relations amicales empreintes de respect mutuel et de compréhension.

ARTICLE 2

Elles prennent les mesures propres à promouvoir les échanges d'ordre culturel, sportif, social, économique et touristique.

ARTICLE 3

Elles favorisent les rencontres entre populations des deux cités en vouant un soin particulier aux rencontres et aux échanges entre jeunes.

ARTICLE 4

Elles affirment leur volonté de renforcer le sentiment de fraternité européenne et de rester ouvertes l'une à l'autre, quelles que soient les circonstances.

En foi de quoi la présente charte est signée en deux exemplaires, un pour chacun des contractants et munie du sceau de nos Villes.

en la Mairie de Rueil-Malmaison,

le Jeudi 14 Janvier 1993.

Le Maire de Timisoara

Le Député-Maire de Rueil-Malmaison

Viorel OANCEA

Jacques BARRIÈRE

Viorel Oancea

Jacques Barrière